



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

lecture publique

Question orale n° 1718

Texte de la question

Le 17 novembre dernier, la commune dont M. Michel Etiévant est maire, Longvic, limitrophe de Dijon, s'est dotée d'un nouvel outil culturel de toute première importance : une bibliothèque-médiathèque, dont l'une des ambitions affichées consiste à promouvoir la lecture publique, tant dans cette ville qu'au sein de l'agglomération dijonnaise. C'est sur cette dimension intercommunale de la politique culturelle qu'il souhaiterait revenir, puisque la communauté d'agglomération dijonnaise, la COMADI vient d'élaborer un projet de convention « relative à la démarche culture », dans le cadre du contrat de ville de l'agglomération dijonnaise. Or parmi les propositions faites à cette occasion, il a relevé l'existence d'un « plan de développement de la lecture publique », dont l'un des axes serait la mise en réseau au niveau de l'agglomération dijonnaise des différents établissements officiant dans ce domaine, qui pourrait autoriser la mise en place d'une inscription unique, ouvrir l'accès aux catalogues informatisés de chacune des bibliothèques et permettre une gestion plus rationnelle de leurs fonds documentaires. Il interroge donc Mme la ministre de la culture et de la communication afin de savoir si elle envisage d'encourager au niveau national, notamment financièrement, la mise en réseau des bibliothèques ou médiathèques publiques existant au plus près de la population, afin de développer les complémentarités entre établissements, en particulier en matière d'acquisition d'ouvrages.

Texte de la réponse

développement de la lecture publique

M. le président. M. Michel Etiévant a présenté une question, n° 1718, ainsi rédigée :

« Le 17 novembre dernier, la commune dont M. Michel Etiévant est maire, Longvic, limitrophe de Dijon, s'est dotée d'un nouvel outil culturel de toute première importance : une bibliothèque-médiathèque, dont l'une des ambitions affichées consiste à promouvoir la lecture publique, tant dans cette ville qu'au sein de l'agglomération dijonnaise. C'est sur cette dimension intercommunale de la politique culturelle qu'il souhaiterait revenir, puisque la communauté d'agglomération dijonnaise, la COMADI vient d'élaborer un projet de convention « relative à la démarche culture », dans le cadre du contrat de ville de l'agglomération dijonnaise. Or parmi les propositions faites à cette occasion, il a relevé l'existence d'un « plan de développement de la lecture publique », dont l'un des axes serait la mise en réseau au niveau de l'agglomération dijonnaise des différents établissements officiant dans ce domaine, qui pourrait autoriser la mise en place d'une inscription unique, ouvrir l'accès aux catalogues informatisés de chacune des bibliothèques et permettre une gestion plus rationnelle de leurs fonds documentaires. Il interroge donc Mme la ministre de la culture et de la communication afin de savoir si elle envisage d'encourager au niveau national, notamment financièrement, la mise en réseau des bibliothèques ou médiathèques publiques existant au plus près de la population, afin de développer les complémentarités

entre établissements, en particulier en matière d'acquisition d'ouvrages. »

La parole est à M. Michel Etiévant, pour exposer sa question.

M. Michel Etiévant. Le 17 novembre dernier, la commune dont j'ai l'honneur d'être le maire, Longvic, qui est limitrophe de Dijon, s'est dotée d'un nouvel outil culturel de première importance : une bibliothèque-médiathèque dont l'une des ambitions affichées est de promouvoir la lecture publique tant dans cette ville qu'au sein de l'agglomération dijonnaise.

C'est précisément sur cette dimension intercommunale de la politique culturelle que je souhaite revenir, puisque la communauté d'agglomération dijonnaise, la COMADI, vient d'élaborer un projet de convention relative à la démarche « culture », dans le cadre du contrat de ville.

Est notamment prévu un plan de développement de la lecture publique, avec une mise en réseau, au niveau de l'agglomération dijonnaise, des différents établissements officiant dans ce domaine, qui pourrait permettre la mise en place d'une inscription unique, l'accès aux catalogues informatisés de chacune des bibliothèques et une gestion plus rationnelle de ceux-ci.

Le Gouvernement envisage-t-il d'encourager, financièrement notamment, au niveau national, la mise en réseau des bibliothèques ou médiathèques publiques existant au plus près de la population, afin de développer les complémentarités, en particulier en matière d'acquisition d'ouvrages ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de la recherche.

M. Roger-Gérard Schwartzenberg, *ministre de la recherche*. Monsieur le député, je vous prie de bien vouloir excuser Catherine Tasca, ma collègue, qui est retenue par ailleurs. Elle m'a chargé de vous communiquer les éléments de réponse suivants.

La mise en réseau des bibliothèques publiques est une ambition majeure, de la politique culturelle des collectivités comme du ministère de la culture ; en termes d'aménagement culturel du territoire, le développement de l'accès aux ressources documentaires des bibliothèques passe bien par celui des réseaux, quelle que soit leur forme.

D'un point de vue budgétaire, l'Etat, au travers de la dotation générale de décentralisation, contribue à la modernisation des systèmes informatiques, permettant aux bibliothèques de donner un accès à distance à leurs collections via Internet. En 2001, 269 opérations ont été aidées à ce titre, pour un montant de 3,4 millions d'euros.

L'article 95 de la loi de finances pour 2002 permet par ailleurs de redéployer les crédits jusqu'alors consacrés au programme des bibliothèques municipales à vocation régionale vers ceux destinés à l'ensemble des bibliothèques municipales, réforme qui permettra sans nul doute de renforcer les efforts déjà accomplis par les communes.

En outre, dans le domaine de la lecture publique, l'intercommunalité ouvre des possibilités nouvelles de partenariat, notamment pour l'acquisition d'ouvrages.

Telles sont les précisions que je souhaitais vous apporter au nom de ma collègue Catherine Tasca.

M. le président. La parole est à M. Michel Etiévant.

M. Michel Etiévant. La réponse est suffisamment imprécise pour satisfaire tout le monde. Mais je n'ai pas entendu vraiment que l'Etat s'engageait à soutenir le projet de lecture pour tous. Je le regrette, monsieur le ministre.

Données clés

Auteur : [M. Michel Etiévant](#)

Circonscription : Côte-d'Or (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1718

Rubrique : Archives et bibliothèques

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 11 février 2002, page 621

Réponse publiée le : 13 février 2002, page 1252

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 11 février 2002